



TENNIS CLUB DU PLESSIS-ROBINSON

RÈGLEMENT DES RÉSERVATIONS

Version en vigueur : Mai 2026

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de réservation et d'utilisation des installations du Tennis Club du Plessis-Robinson (TCPR). Toute réservation vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

1. DROITS DE RÉSERVATION

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation et sans pénalités (article 9 du présent règlement) sont autorisés à effectuer des réservations.

Les adhérents mineurs doivent être en conformité avec la réglementation médicale en vigueur (questionnaire de santé ou certificat médical le cas échéant).

1.1 Nombre de réservations simultanées

- **Formules Bercy 5/7 « séniors », Bercy « jeunes » et Major Padel « jeunes » :**
 - 1 seule réservation à la fois possible
- **Formules Major Padel « sénior » et Bercy 7/7 « sénior » :**
 - 2 réservations simultanées maximum :
 - 1 en heure pleine
 - 1 en heure creuse
- **Formules Roland Garros « jeunes » et « adultes » :**
 - 4 réservations simultanées maximum :
 - 2 réservations TENNIS (1 heure pleine et 1 heure creuse)
 - 2 réservations PADEL (1 heure pleine et 1 heure creuse)



01 46 31 29 17



accueil@tcpr.fr



tennisclubplessisrobinson.fr



6 Avenue Descartes,
92350 Le Plessis-Robinson

N° SIRET : 38007353600027 ; N° agrément DDCS : 92/S/320



TENNIS CLUB DU PLESSIS-ROBINSON

2. MODALITÉS DE RÉSERVATION

La réservation peut être effectuée par internet, par téléphone ou auprès de l'accueil du club.

Les identifiants de réservation sont strictement personnels. Toute utilisation frauduleuse engage la responsabilité de l'adhérent.

Les réservations sont ouvertes :

- 5 jours à l'avance pour les adhérents

Le club se réserve le droit de modifier les plages de réservation pour des raisons d'organisation, d'événements ou de maintenance.

3. COMPOSITION DES RÉSERVATIONS

3.1 Tennis

Toute réservation doit obligatoirement comporter 2 joueurs :

- Soit 2 adhérents
- Soit 1 adhérent et 1 invité

Tout joueur présent sur le terrain ne disposant pas d'une formule de réservation active au club (telles que définies à l'article 1.1 du présent règlement) devra obligatoirement être inscrit en tant qu'invité.

3.2 Padel

Toute réservation doit obligatoirement comporter 4 joueurs :

- Les joueurs peuvent être adhérents ou non-adhérents, ces derniers étant qualifiés de « joueurs occasionnels »

Aucun système d'invitation n'est applicable au padel.

Toute réservation incomplète ou comportant des informations inexactes pourra être annulée par le club.

Tout joueur présent sur le terrain ne disposant pas d'une adhésion active au club (telles que définies à l'article 1.1 du présent règlement) devra obligatoirement s'acquitter de la participation « joueur occasionnel ».



01 46 31 29 17



accueil@tcpr.fr



tennisclubplessisrobinson.fr



6 Avenue Descartes,
92350 Le Plessis-Robinson

N° SIRET : 38007353600027 ; N° agrément DDCS : 92/S/320



TENNIS CLUB DU PLESSIS-ROBINSON

4. DURÉE D'OCCUPATION DES TERRAINS

- **Tennis** : 1 heure maximum
- **Padel** : 1 heure ou 1 heure 30 selon le planning en vigueur

Tout dépassement est strictement interdit, sauf autorisation expresse du club.

Il est interdit de réserver deux créneaux consécutifs, y compris sur des terrains différents.

5. RÈGLES D'UTILISATION

Les joueurs sont tenus de se présenter à l'accueil avant d'accéder aux terrains.

La réservation doit correspondre strictement aux joueurs effectivement présents sur le terrain ; toute substitution non autorisée est interdite.

Il est interdit de procéder à une réservation dans le seul but de bloquer un terrain sans utilisation effective. Les terrains dédiés aux cours collectifs étant planifiés à cet effet, aucun adhérent n'est autorisé à réserver un terrain sur son créneau de cours.

6. RÉSERVATIONS AVEC INVITÉ (TENNIS UNIQUEMENT)

Les invitations sont exclusivement autorisées pour le tennis.

Chaque adhérent dispose d'un maximum de **10 invitations par saison sportive** (1 gratuite dans l'adhésion + 9 payantes).

Les invitations sont strictement personnelles et non cessibles. Seules les invitations payantes sont reportables d'une saison à l'autre.

Toute utilisation abusive des invitations pourra entraîner leur suppression. L'adhérent concerné pourra faire l'objet de sanctions (article 9 du présent règlement).

Le TCPR se réserve le droit de limiter ou d'interdire les invitations sur certains créneaux ou sur certains courts en fonction de l'activité du club.



01 46 31 29 17



accueil@tcpr.fr



tennisclubplessisrobinson.fr



6 Avenue Descartes,
92350 Le Plessis-Robinson

N° SIRET : 38007353600027 ; N° agrément DDCS : 92/S/320



TENNIS CLUB DU PLESSIS-ROBINSON

7. ANNULATION

- Toute réservation qui ne peut être honorée doit être annulée dans les meilleurs délais afin de permettre la remise à disposition du terrain.
- Les réservations avec invité ne peuvent être annulées ou modifiées moins de 12 heures avant l'horaire prévu. À défaut, l'invitation est considérée comme consommée.

Le non-respect répété de ces règles pourra faire l'objet de sanctions (article 9 du présent règlement).

8. SANCTIONS

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner, selon la gravité et/ou la répétition des faits :

- Un avertissement
- Une suspension temporaire des droits de réservation
- Une radiation définitive du club

Ces mesures sont prises par le comité de direction du club, sans préjudice d'éventuelles poursuites.

8. RÈGLES APPLICABLES AUX JOUEURS OCCASIONNELS (« location horaire »)

8.1 Modalités de réservation

La réservation s'effectue exclusivement par internet.

Elle est ouverte à J-1 (la veille).

8.2 Durée d'occupation

- Tennis : 1 heure
- Padel : 1 heure ou 1 heure 30 selon le planning

8.3 Conditions

Les joueurs doivent se présenter à l'accueil avant d'accéder aux terrains.



01 46 31 29 17



accueil@tcpr.fr



tennisclubplessisrobinson.fr



6 Avenue Descartes,
92350 Le Plessis-Robinson

N° SIRET : 38007353600027 ; N° agrément DDCS : 92/S/320



TENNIS CLUB DU PLESSIS-ROBINSON

Les réservations ne peuvent être annulées moins de 12 heures avant l'horaire prévu.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non-respect de ce délai.

9. SANCTIONS

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner, selon la gravité et/ou la répétition des faits :

- Un avertissement
- Une suspension temporaire des droits de réservation
- Une radiation définitive du club

Ces mesures sont prises par le comité de direction du club, sans préjudice d'éventuelles poursuites.

10. DONNÉES PERSONNELLES

L'ensemble des données à caractère personnel recueillies sont obligatoires et font l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est le TENNIS CLUB LE PLESSIS ROBINSON conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Vos données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre demande de réservation et sont destinées au TCPR. A défaut, le TCPR ne pourra traiter votre réservation.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données. Ces droits peuvent être exercés en vous adressant par mail à l'adresse suivante : accueil@tcpr.fr

Pour en savoir plus, merci de bien vouloir consulter la Politique de confidentialité disponible sur le site Web du TCPR.

Le comité de direction



01 46 31 29 17



accueil@tcpr.fr



tennisclubplessisrobinson.fr



6 Avenue Descartes,
92350 Le Plessis-Robinson

N° SIRET : 38007353600027 ; N° agrément DDCS : 92/S/320